



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2026-054
Portant des mesures temporaires de stationnement à l'occasion du brûlage
CARAMENTRAN lors du carnaval se déroulant le samedi 07 mars 2026

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Pénal et notamment les articles R644-2 et R610-5,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement du défilé du Carnaval, il est nécessaire de prendre toutes les mesures de prévention pour assurer la sécurité des usagers lors de cette manifestation,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement sur le parking de la Mairie à l'occasion de l'installation du bûcher pour le Caramentran et du socle en béton pour l'animation Pinata à l'issue du défilé du cortège pour le carnaval organisé dans la commune le 07 mars 2026,

ARRÊTE

Article 1 : Du vendredi 06 mars 2026 à 12 heures au samedi 07 mars à 17heures le stationnement sera interdit à tous véhicules sauf véhicules des Services Techniques Municipaux et véhicules CCFF DE la commune de BRAS

- **Parking de la Mairie, Route de Brignoles** sur les 2 emplacements situés au centre du parking de la Mairie afin de permettre l'installation et la protection du Caramentran qui sera brûlé en fin de manifestation le 07 mars 2026.

Art.4 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Art.5 : Monsieur le Directeur des Services et les agents de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Art.6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la responsable de l'association Bilbok
- Monsieur Le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de St Maximin la Sainte Baume
- Monsieur le Responsable du CCFF et RCS de BRAS
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de BRAS

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité



COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Hôtel de Ville – 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) – 83149 BRAS – Tél. : 04.94.37.23.40 – Mél. : secretariat@mairie-bras.fr